

REVUE DE PRESSE

Juin 2017

[ENVIRONNEMENT – DÉCHETS]

Lyon, le 13 avril 2017



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plastique perturbateur du recyclage : recyclons d'urgence la politique de valorisation des déchets d'emballages !

Alors que le PET opaque, perturbateur de tri, se multiplie dans les emballages ménagers grâce à un cadre législatif laxiste quant à l'éco-conception et l'information des consommateurs, AMORCE, France Nature Environnement, l'UFC-Que Choisir et Zero Waste France s'associent pour soutenir le ministère de l'Environnement en faveur d'une vraie politique de réduction et de recyclage des déchets d'emballages qui sanctionne réellement les fabricants non vertueux.

PET opaque : révélateur des graves carences des politiques actuelles

Le PET opaque s'est substitué dans des conditions exponentielles au plastique recyclable pour de nombreux emballages (bouteilles de lait, flacons cosmétiques) (+45% depuis 2014). Non recyclable à une échelle industrielle, il génère non seulement de nouveaux déchets, mais perturbe également le tri puisque les centres n'ont pas été conçus pour différencier les emballages en PET opaque et les traiter séparément. Les citoyens ont largement exprimé leur indignation contre cette décision unilatérale des metteurs sur le marché qui fait reculer le recyclage. Mais les consommateurs qui veulent boycotter cet emballage sont bien en peine, faute de signalétique claire sur la non recyclabilité, voire avec la présence de certaines allégations environnementales fallacieuses...

Suite à la mobilisation des associations de consommateurs, des associations environnementales, des ONG et des associations de collectivités, la ministre de l'Environnement vient d'annoncer la mise en place d'un malus sur le PET opaque à partir de 2018. Les 4 structures signataires saluent cette mesure et appellent le ministère à poursuivre son engagement pour qu'elle soit adoptée rapidement.

Cette avancée ne règle toutefois pas la question de l'introduction de matériaux non recyclables dans les emballages. Elle ne doit pas faire oublier les limites des politiques actuelles également pointées par les autorités (Cour des Comptes, Autorité de la Concurrence, etc.), que le problème du PET opaque a mises en avant : possibilité pour les industriels de réduire impunément la part recyclable de leurs produits, sous-utilisation des éco-modulations destinées à dissuader les mauvais choix en matière de conception, information des consommateurs sur les produits insuffisante...

Des choix des metteurs en marché qui impactent le porte-monnaie des citoyens-consommateurs

Alors que le PET opaque est préféré pour des raisons économiques, la mise sur le marché de ce nouveau matériau génère des coûts supplémentaires importants qui sont pris en charge par les contribuables, alourdissant un peu plus la facture déchets.

AMORCE, France Nature Environnement, l'UFC Que Choisir et Zero Waste France saluent la mobilisation du ministère de l'Environnement en faveur d'un malus sur le PET opaque, mais refusent que ce matériau soit l'arbre qui cache la forêt et qu'après lui de nouvelles matières non recyclables viennent encore aggraver une situation déjà problématique. Les 4 structures réclament une politique de prévention et de valorisation des déchets d'emballages plus cohérente et ambitieuse et demandent au ministère d'aller au bout de sa démarche en mettant en place :

- **une obligation collective d'un objectif « amont » de recyclabilité assortie d'un principe de non régression empêchant un producteur, en cas de modification de son produit, d'abaisser cet objectif.**
- **une réforme de l'éco-conception/éco-modulation avec un vrai bonus/malus incitatif pour développer la recyclabilité et la réutilisation des matières et la gestion du tri.**
- **une signalétique cohérente sur les produits s'appuyant sur le logo Triman et donnant une information claire sur la recyclabilité.**

Contacts presse

AMORCE :

Julien BARITAUX - Chargé de mission Relations Publiques

18 rue Gabriel Péri, 69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 74 09 77 - Courriel : jbaritaux@amorce.asso.fr - Site internet : www.amorce.asso.fr

France Nature Environnement :

Catherine ROLIN - Chargée de mission filières REP du Réseau prévention et gestion des déchets

Tél : 01 82 73 19 57 – Courriel : catherine.rolin@fne.asso.fr – Site internet : www.fne.asso.fr

UFC-Que Choisir :

Marie-Christine BRUMENT

Tél : 01 44 93 19 84– Courriel : mbrument@quechoisir.org - Site internet : <https://www.quechoisir.org/>

Zero Waste France :

Laura CHATEL, Chargée de plaidoyer

06 29 85 75 95 - laurachatel@zerowastefrance.org

Communiqué de presse AMORCE du 13 Avril 2017

► Papier-carton

Des encres qui font encore tache d'huile

Les emballages en papier-carton recyclé peuvent contenir des huiles minérales, issues des encres et susceptibles de migrer dans les denrées alimentaires. L'Anses vient de rendre un avis sur ce phénomène connu. Acquérir des données supplémentaires sur les teneurs en huiles minérales présentes dans ces emballages alimentaires, limiter l'exposition des consommateurs grâce à des encres, colles ou additifs exempts de ces substances, réétudier le tri et le recyclage, sont quelques-unes des recommandations de l'Agence de sécurité sanitaire. L'Anses envisage des pistes telles que « tri plus efficace, réduction des contaminations croisées, amélioration du procédé de désencrage ». Autant de sujets qui pourraient inspirer les éco-organismes

concernés, dans le cadre de leur budget de R&D. Pascal Geneviève, président de Federec papiers cartons, relativise l'importance quantitative du gisement concerné : « Plus de 50 % des papiers-cartons récupérés en France servent à produire du carton brun. Les journaux, pour l'essentiel, sont transformés en papier journal. Ces deux fractions ne sont pas en contact avec les aliments. Le risque vient de sortes mêlées, tel le 1.02 utilisé pour la fabrication de cartons gris ou de cartonnettes, emballant les lentilles ou la semoule par exemple. » En aval, les papiers pourraient modifier leurs matières entrantes. Avec une préoccupation, selon Jan Le Moux, directeur économie circulaire et politique produit à Copacel, celle de « maîtriser leur approvisionnement ». À

l'avenir, peut-être jongleront-ils avec des qualités plus diverses. Pas de quoi inquiéter les recycleurs, aux yeux de Pascal Geneviève : « Les cartons gris, nous en ferons des boîtes à chaussures. Le marché connaît une demande croissante, même en Europe. » Les matériaux barrières sont une autre voie préconisée par l'Anses, dont certains sachets en PE ou PET, ou des revêtements appliqués sur le papier-carton, voire l'intégration de charbon actif. L'agence souligne aussi que des contaminations par les huiles minérales surviennent indépendamment de l'emballage. Ce peut être le cas lors de l'utilisation de produit antipoussière, du stockage de céréales ou d'agent de démoulage en boulangerie industrielle. CC

Huiles minérales, sources de contamination

Le papier-carton recyclé n'est pas le seul emballage responsable d'une possible migration d'huiles minérales dans les aliments. Cela peut être le fait de lubrifiants de plastiques, selon l'étude bibliographique de l'Anses. De même pour les sacs en toile de jute et de sisal transportant riz ou cacao, et dont les fibres sont traitées par une huile spéciale. CC

Articles extraits de Recyclage Récupération du 22 Mai 2017

► Collectes sélectives

L'extension des consignes, beaucoup de tri pour rien ?

« Personne n'ose dire la vérité à nos administrés », se déssole Gilles Vincent, président d'Amorce. L'association émet de « gros doutes » quant au recyclage effectif des résines issues de l'extension du tri, telles que PP et PS dans des balles en mélange. Une inquiétude exprimée lors du colloque de l'association organisé à Paris, le 17 mai dernier, sur le coût de la gestion des déchets. « Nous sommes dubitatifs pour ce qui est de la pérennité de la filière, alors que nous nous lançons dans de lourds investissements », renchérit Frank Bauchaud, chef du service de gestion et prévention des déchets à l'agglomération de La Rochelle. Cette collectivité a démarré en 2012 l'extension du tri cantonnée aux plastiques rigides. De 2011 à 2015, ses

tonnages de plastiques ont gonflé, y compris le PEHD (+ 115 %), le PET clair (+ 33 %) et le PET foncé (+ 13 %). Pour autant, « le flux s'est dégradé, avec une hausse des refus et des rendements en baisse », note Frank Bauchaud. À présent, l'agglomération investit 5 millions d'euros pour adapter son process, en vue de capter les souples. Comme d'autres, elle se trouve prise entre deux feux, puisqu'elle appelle ses usagers à trier tous les emballages en plastique, alors même que les débouchés de recyclage se font attendre. « Aujourd'hui, le marché s'appuie sur la dilution des matières », observe Olivier Castagno, d'Amorce. Ce que confirme Laurence Rossignol, directrice adjointe du Smitom-Lombric : « Notre repreneur

ne veut plus reprendre nos lots s'ils contiennent plus de 5 % de PS dans des balles de PEHD. » Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, invite à la patience : « Au démarrage d'Eco-Emballages, le PET aussi connaissait un problème de filière et, aujourd'hui, il existe des usines en France pour le traiter. » Celles-ci sont même en surcapacité, avec 140 000 tonnes en dimensionnement installé pour 100 000 tonnes réceptionnées. « À présent, nous sommes en présence d'un gisement plus sale et plus complexe que ne l'est une bouteille avec son bouchon, poursuit Jean-Philippe Carpentier. Les flux de PS restent insuffisants. Au fur et à mesure de la massification, les solutions de recyclage viendront. » CC

Article extrait de Recyclage Récupération du 30 Mai 2017

Flambée des prix du fret maritime

Sur pas moins de 11 voies maritimes, en partance et en provenance de l'Europe, des États-Unis, de la Chine, les tarifs pratiqués ont bondi de 110 % depuis 2016. « *Quelque chose que je n'avais jamais vue de ma vie auparavant* », s'émeut Deepak Saxena, de Kerry Logistics. Une dynamique à mettre en lien, selon le responsable, avec des changements structurels au sein du secteur maritime. CC

■ Plastiques : vent de panique venu de l'Est

La Chine va-t-elle instaurer un moratoire sur l'importation de plastiques à recycler ? Une telle interdiction pourrait porter sur les films, dès septembre 2017. La rumeur va bon train, relayée à la convention 2017 du BIR par Steve Wong, président exécutif de l'Association chinoise des plastiques usagés. Pékin

affiche une préoccupation environnementale visant à prévenir l'importation de tout matériau contenant des polluants. Si la Chine passe à l'acte, qui va absorber les plus de sept millions de tonnes que le pays importe chaque année ? Parmi les acteurs de la sous-région, l'Inde n'est pas équipée et

les autorités du pays considèrent les plastiques recyclés comme « *dangereux pour la santé humaine* ». Aux États-Unis, des exportateurs préfèrent se tenir « *en dehors de la scène* », observe Patawari Borad, président du comité plastiques du BIR. Certaines qualités secondaires de plastiques ont vu leurs prix s'effondrer de plus de 50 %. Idem, dans une moindre mesure, pour plusieurs qualités plus élevées. C.C.

Article extrait de Recyclage Récupération du 13 Juin 2017